

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - Suisse



1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit ou Nom commercial :

Sika® Cleaner S

Utilisation de la substance/préparation : Produit chimique pour l'activité construction et industrie.

Identification de la société/entreprise

Producteur/Distributeur : Sika Schweiz AG
Rue/boîte postale : Tüffenwies 16
Code postal : 8048 Zürich
Pays : CH
N° de téléphone : +41584364040
N° de fax : +41584364343
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : EHS@ch.sika.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +41 (0) 79 309 06 29
Hors horaires de bureau uniquement

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Cette préparation est classée comme dangereuse conformément à la directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : F+; R12
R66

Dangers physiques ou chimiques : Extrêmement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	50-75	265-149-8	Xn; R65 [1] [2] R66
gaz de pétrole liquéfiés	68476-85-7	35-50	270-704-2	F+; R12 [2]
Oranger doux, extraits	8028-48-6	5-10	232-433-8	R10 [1] Xn; R65 Xi; R38
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- | | |
|---------------------------------|---|
| Inhalation | : Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. |
| Ingestion | : Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter immédiatement un médecin. |
| Contact avec la peau | : Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. |
| Contact avec les yeux | : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. |
| Note au médecin traitant | : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- | | |
|--|---|
| Utilisables | : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. |
| Non utilisables | : Aucun connu. |
| Risques particuliers liés à l'exposition au produit | : Aérosol inflammable. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Le gaz peut s'accumuler dans les endroits bas ou confinés ou parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme, causant un incendie ou une explosion. Les récipients d'aérosols qui explosent peuvent être propulsés à grande vitesse depuis le lieu de l'incendie. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion. |
| Produits de combustion dangereux | : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
oxydes de carbone
oxyde/oxydes de métal |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie | : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- | | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. En cas de bris d'aérosols, il est recommandé de prendre les mesures nécessaires à cause de la rapidité d'échappement de leur contenu sous pression et du propulseur. En cas de rupture d'un grand nombre de conteneurs, traiter comme si le produit en vrac s'était déversé conformément aux instructions dans la section Nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Évacuer les environs. |
|----------------------------------|--|

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer du gaz. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
gaz de pétrole liquéfiés	SUVA (Suisse, 1/2007). VME: 1800 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 1000 ppm 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Contrôles de l'exposition professionnelle	: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.
Mesures d'hygiène	: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
Protection respiratoire	: Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu. filtre multi-gaz/vapeurs
Protection des mains	: Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Recommandé : Gants en caoutchouc butyle/nitrile.
Protection de la peau	: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. Recommandé : Protéger la peau en appliquant une pommade.
Contrôle de l'action des agents d'environnement	: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

Forme	: Aérosol.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Hydrocarbure.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'éclair	: Coupe fermée: ~-20°C (-4°F)
Limites d'explosivité	: Seuil minimal: 0.6% Seuil maximal: 6.5%
Masse volumique	: ~0.8 g/cm ³
Solubilité	: Insoluble dans les substances suivantes: eau
Température d'auto-inflammation	: 180°C (356°F)

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: Peut provoquer des irritations.
Ingestion	: Peut causer des troubles gastrointestinaux.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	: Peut causer une irritation des yeux.
Effets chroniques	: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement	: Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
-----------------------------------	---

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets	: Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Ne pas percer ni incinérer le récipient.
Code du déchet OMoD/LMoD	: 08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Emballage	: Les emballages nettoyés peuvent être recyclés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

ADR

	: UN1950
Classe ADR	: 2
Code de classification	: 5F
Groupe d'emballage	: -
Nom d'expédition	: Aérosols
Fiche de danger	: 2.1

IMDG

UN number	: UN1950
IMDG Class	: 2.1
Packing group	: -
Proper shipping name	: Aerosols

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Emergency schedules (EmS) : F-D, S-U
Marine pollutant : No.
Label no. : 2.1

IATA

UN number : UN1950
IATA Class : 2.1
Packing group : -
Proper shipping name : Aerosols
Label no. : 2.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger : F+
Extrêmement inflammable

Phrases de risque : R12- Extrêmement inflammable.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : S23- Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols
S38- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Phrases d'avertissement supplémentaire : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Teneur en COV (EU) : COV (p/p) : 98.6%

Réglementations nationales

Teneur en COV (CH) : COV (p/p) : 47.33%
Classe de risques pour l'eau : 2 Annexe No. 4

16. AUTRES DONNÉES

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 : R12- Extrêmement inflammable.
R10- Inflammable.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R38- Irritant pour la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 : F+ - Extrêmement inflammable
Xn - Nocif
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression : 14.10.2014
Date d'édition : 22.04.2008.
Date de la précédente édition : 03.04.2008.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

16. AUTRES DONNÉES

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

